



## À tous nos clients

### Changement **important** pour les résidus de construction non triés

---

Considérant que la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles vise une valorisation optimale des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), le Complexe environnemental de la Rouge (CER) doit ajuster ses pratiques afin d'éviter l'enfouissement de ces matières.

- Nous encourageons donc tous nos clients à trier leurs résidus afin qu'ils soient disposés au Complexe pour être par la suite dirigés directement vers la chaîne de valorisation.
- Certains clients qui ne peuvent se soumettre au tri des résidus auront encore l'opportunité de venir au Complexe pour en disposer sauf que :
  - Une tarification plus élevée pour ces clients sera en place à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2023** (4 tonnes et moins, 300 \$ /t. + incluant la redevance au MELCC). En effet, le transbordement et le transport de ces résidus vers un centre de tri de CRD certifié entraînent des coûts supplémentaires.
- Aussi, à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2023**, les arrivages de camion lourd de démolition ou autres comportant des résidus (CRD) mélangés (plus de 4 tonnes) seront refusés au site pour être redirigés vers les centres de tri de CRD certifié.

**Le CER encourage sa clientèle à trier les résidus de CRD avant leur arrivée au site afin d'éviter des manipulations, du transport (GES) et des coûts additionnels.**

La direction